

PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal en date du 6 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six février à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance à la salle polyvalente de Croisilles sous la présidence de Madame MAILLOUX Elisabeth, Maire.

Etaient présents : 9

MAILLOUX Elisabeth, Maire

MORAUX Christian, SENECHAL Isabelle, adjoints

BOUQUEREL Sophie, GOMIS Vincent, LEPAUVRE Pascale, MEILINK Gerritje, PITEL Vincent, VAUTIER Jean-Paul, Conseillers municipaux

Excusés : 1 - BEAUDOUIN Laëtitia,

Absents : 2 - LEVALLOIS Laetitia, SABINE Nelly

Quorum : 7

Date de Convocation : 01/02/2023

Secrétaire de séance : LEPAUVRE Pascale

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le dernier compte-rendu. Sans observations, le compte rendu est approuvé.

- **ORDRE DU JOUR** :
- Adressage : Dénomination des rues
- Orientations budgétaires 2023
- Subventions communales 2023
- Commissions communales et intercommunales
- Questions diverses

ADRESSAGE : Dénomination des rues

Délibération n° 10/2023

Vu les articles L 3211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-28 et L2321-2-20° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 169 de la loi n°2022-218 du 21 février 2022 relative à la différenciation, décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locales (dite loi 3DS),

Vu les délibérations du 13/11/2011, 10/04/2012, n°24/2017 en date du 16/05/2017 dénommant des noms de rues,

Madame le Maire fait part qu'il appartient au conseil municipal d'attribuer, par délibération, un nom aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du conseil municipal.

Madame le Maire rappelle que certaines rues doivent être renommées, de nouvelles à créer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de valider les dénominations pour les voies communales suivantes :
- **Impasse de Montmirel**
- **Impasse des Pommiers**
- **Impasse du Petit Bois**
- **Chemin de la Valette**
- **Chemin des Abeilles**
- **Chemin du Pressoir**
- **Chemin des Vergers**

- **Chemin des Aubépines**
 - **Chemin de la Pierre des Moulins**
 - **Allée des Châtaigniers**
 - **Allée de la Forge**
 - **Allée Tranchant**
 - **Route du Mesnil à la Moissonnière**
- Décide de modifier les dénominations suivantes :
- Route du Petit Courtemot devient **Route des Ruelles**
 - La Vieille Rue devient **Rue du Vieux Chemin**
- Autorise et mandate Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Madame le Maire fait un point sur les travaux et investissements 2023 et présente un 1^{er} chiffrage en euros :

GC :

Route de la Pilière (y compris éclairage) ?	41 000
Sécurisation centre bourg : marquages test et appels d'offre (AMO)	4 000
STEP, Pluvial et assainissement	4 700
Travaux à prévoir à la suite de l'étude Assainissement	4 000
Toiture local place Barrass (relance- devis Haugou)	13 417
Remplacement lampadaire	2 000
Réparation abris bus	500
Réparation fenêtre ancienne école	500
Espace sportif	148 929
Avec plantations, accès escalier, ...	2 000
Suite adressage : achat numéros et plaques de rues	1 000
Étude travaux pour l'église (toiture, aération)	1 500
Toiture Eglise	3 000
Calvaire	1 500
Achat terrains (parking Barrass et parking mairie)	40 000
Salle municipale : parquet, rideaux, ballon eau chaude,	5 000
Défibrillateur	1 473
Poteau incendie	3 350
SDEC « Rue de l'Eglise »	62 510
Aménagement Route du Breuil	2 200

- Points non évalués à ce jour :
- Contrats assurances
 - Toiture église : réparation et vérification
 - Réparation fenêtre logement Place Major Barrass

SUBVENTIONS COMMUNALES 2023

Madame le Maire liste les associations qui ont sollicitées une demande de subvention pour 2023. Les demandes seront étudiées lors de la préparation du budget.

COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- SMICTOM DE LA BRUYERE :

- Participation incitative à prévoir
- Le ramassage des sacs à ordures ménagères pourra passer mi 2023 toutes les 2 semaines
- Composteurs : des possibilités de subvention sont à l'étude.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

En l'absence d'autres questions, la séance du Conseil municipal est clôturée à 21 h 25.

Le Maire,
MAILLOUX Elisabeth

La Secrétaire,
LEPAUVRE Pascale